

**PORTANT RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION**

**Mairie de Châtaudren-
Plouagat**
01 Place de la Mairie
22170 Châtaudren-Plouagat
Tel : 02 96 74 10 84
Service : Police Municipale

**Lieu-dit « Les Gerbes »
Route de Lanzul**

du 14 septembre 2026 au 05 octobre 2026

Le Maire de CHÂTELAUDREN-PLOUAGAT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6 ;

VU le Code de la Route, notamment les articles R.411-8 et R.417-10 ;

VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière ;

VU la demande formulée par l'entreprise LE DU afin d'exécuter des travaux au lieu-dit Les Gerbes, route de Lanzul;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers et des intervenants pendant la durée des travaux;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Du 14 septembre 2026 au 05 octobre 2026, l'entreprise LE DU est autorisé à intervenir Lieu-dit Les Gerbes, route de Lanzul pour le compte du SDE22. L'entreprise sécurisera son intervention par la mise en place de panneaux attention chantier Kc1, les chantiers seront signalés en amont et en aval par le panneau AK5.

ARTICLE 2 : La circulation des véhicules est réglementée par un alternat par des feux tricolores,

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place, entretenue et déposée par l'entreprise sous sa responsabilité.

ARTICLE 4 : L'accès des véhicules de secours, de la police, de la gendarmerie et des services publics devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 5 : Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Le service de la Police Municipale de Châtaudren-Plouagat,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Châtaudren-Plouagat

ARTICLE 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Guingamp
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Châtaudren-Plouagat
- L'entreprise LE DU Réseaux
- Les services techniques municipaux
- Le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Côtes-d'Armor

**Fait à Châtaudren-Plouagat,
le 08/09/2026**

**Le Maire,
Olivier BOISSIERE**

